

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2021

Délibération N° 2021 - 36 : Auberge communale – Nouveau contrat à partir du 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine,

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, OUGIER Isabelle

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la communication effectuée depuis le mois de mai 2021 pour rechercher un nouveau locataire de l'Auberge communale.

Des publications ont été effectuées dans plusieurs supports : Le boncoin, le Dauphiné Libéré et l'hôtellerie restauration.

Si plusieurs candidats ont retiré le dossier, une seule personne est venue sur place visiter les lieux et présenter son projet devant les membres du conseil municipal réunis en commission de travail le 01/10/2021. Il s'agit de Mme Chantal Dubois domiciliée 120 Impasse des Haies 39610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE qui a fait part de son expérience justifiée dans différents établissements exploités dans des sites touristiques.

Après échanges avec Mme Chantal DUBOIS un projet de contrat a été établi et étudié en réunion de travail. Le projet comporte des obligations d'exploitations similaires au précédent notamment la restauration spécialement au déjeuner pour assurer un service permanent sur la commune. Le résumé des modalités financières est le suivant :

- Prise d'effet au 15/11/2021 jusqu'au 30/09/2024 .Ouverture de l'Auberge en décembre 2021.
- La redevance d'occupation sera de 2 675 € H.T. soit 3 210 € TTC par trimestre payable à partir du 01/09/2022, compte tenu de la fermeture depuis novembre 2020 et de la faiblesse historique de la saison d'hiver.
- caution 5000€ consignée au Trésor Public

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention (Bernard Guithon)

- **APPROUVE** le projet de contrat :
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat avec Mme Chantal DUBOIS avec une précision indiquant la part trimestrielle du logement de fonction : 300 € H.T soit 360 € T.T.C dans le montant total de la redevance fixée à 2 675€ H.T soit 3 210 € T.T.C. Rappelle que ce logement de fonction est exclusivement réservé aux exploitants ou à son personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

